exponens

NOÉ
8 rue de Srebrenica
75020 Paris

Association Loi 1901

SIREN : 440 511 731

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association NOÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association NOÉ à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Changement de la réglementation comptable » concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 ;
- la note « Immobilisations financières » de l'annexe concernant la réaffectation des contrats de capitalisation antérieurement comptabilisés en valeurs mobilières de placement ;
- Et sur la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe concernant la convention en consortium avec BASTEEL et le bailleur AMC ainsi que la fraude interne ayant eu lieu au Congo ayant donné lieu à des charges exceptionnelles.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la détermination des Produits Constatés d'Avance et des fonds dédiés.

Concernant l'application du règlement ANC n°2022-06, nos travaux ont essentiellement consisté à vérifier la bonne application du règlement au niveau de la présentation de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuel du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison,

Le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes
ARPEGE SAS
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION Noé

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE 7

INFORMATIONS GENERALES 7

1. Objet social de l'Association Noé 7
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 7
3. Moyens mis en œuvre 7

FAITS MARQUANTS 8

1. Faits marquants de l'exercice 8
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes 8

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 9

1. Règlementation comptable 9
2. Dérogation aux principes comptables 9
3. Principales méthodes retenues 9
4. Changements comptables 14

Informations relatives aux postes du bilan 17

1. Actif immobilisé 17
2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 19
3. Produits à recevoir 19
4. Charges constatées d'avance 19
5. Tableau de variation des fonds propres 20
6. Tableau de variation des fonds dédiés 21
7. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 23
8. Charges à payer 23

Informations relatives aux postes du compte de résultat 24

1. Ventilation des produits d'exploitation 24
2. Composition du résultat financier 24
3. Composition du résultat exceptionnel 24

Autres informations 25

1. Effectifs 25
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants 25
3. Honoraires des commissaires aux comptes 25
4. Informations relatives à la fiscalité 25

Préambule 26

Notes annexes au Compte de résultat par origine et destination 29

1. Notes explicatives sur les produits par origine 29

2. Notes explicatives sur la détermination des emplois par destination liées à la générosité publique 30

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 33

1. Principes 33

2. Ressources 33

État des avantages et des ressources provenant de l'étranger 34

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31/12/2025			Exercice au 31/12/2024
Bilan Actif	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	**64 459**	**25 849**	**38 610**	**7 313**
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 795	22 519	36 276	3 091
Autres immobilisations incorporelles	5 664	3 330	2 334	4 222
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	**65 260**	**59 475**	**5 785**	**60 404**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	65 260	59 475	5 785	12 470
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				47 934
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :	**2 584 616**	**0**	**2 584 616**	**24 978**
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 182 399	0	2 182 399	0
Prêts				
Autres immobilisations financières	402 217	0	402 217	24 978
TOTAL II	**2 714 335**	**85 323**	**2 629 011**	**92 695**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	**16 321 862**	**0**	**16 321 862**	**14 396 349**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 038 732		15 038 732	13 750 924
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	231 318		231 318	314 706
Charges constatées d'avance	1 051 813		1 051 813	342 759
Valeurs mobilières de placement			**0**	0
Autres titres				1 115 243
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	0
Disponibilités	**1 177 335**	**0**	1 177 335	5 342 964
TOTAL III	**17 499 197**	**0**	**17 499 197**	**20 866 596**
Frais d'émission des emprunts (IV)			**0**	**0**
Primes de remboursement des emprunts (V)			**0**	**0**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	**80 556**		**80 556**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	**20 294 087**	**85 323**	**20 208 764**	**20 959 292**

BILAN PASSIF

Données en Euros

Bilan Passif	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**0**	**0**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	**0**	**0**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	**2 614 435**	**2 610 686**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 614 435	2 610 686
Report à nouveau	**219 566**	**219 566**
Excédent ou déficit de l'exercice	**-655 530**	**3 749**
Situation nette (sous-total)	**2 178 472**	**2 834 002**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**2 178 472**	**2 834 002**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	**3 522 223**	**2 231 447**
TOTAL II	**3 522 223**	**2 231 447**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	80 556	
Provisions pour charges	100 000	
TOTAL III	**180 556**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	667 417	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 159	213 567
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	307 892	296 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	896 571	417 323
Produits constatés d'avance	12 125 063	14 876 774
TOTAL IV	**14 109 101**	**15 804 601**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	218 412	89 242
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**20 208 764**	**20 959 292**

COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**37 968**	**29 323**
Ventes de biens et services	**267 046**	**152 444**
Ventes de biens	70 552	56 865
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	196 494	95 579
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**9 350 906**	**9 211 066**
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	9 350 906	9 211 066
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	**139 293**	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	**24 750**	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		**28 703**
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	**1 161 120**	**580 271**
Autres produits	**18 742**	**164 725**
Total I	**10 999 824**	**10 166 531**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 808 552	4 235 283
Aides financières	426 384	534 745
Impôts, taxes et versements assimilés	230 307	264 116
Salaires	3 383 497	2 968 759
Cotisations sociales	875 746	862 990
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 843	17 926
Dotations aux provisions	100 000	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 658	
Reports en fonds dédiés	2 516 425	1 563 337
Autres charges	64 484	33 506
Total II	**11 420 896**	**10 480 662**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-421 072**	**-314 130**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	95 304	53 841
Reprises sur dépréciations et provisions	1 098	13 878
Différences positives de change	9 028	60 810
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		308 007
Total III	**105 430**	**436 537**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 556	
Intérêts et charges assimilées	7 509	0
Différences négatives de change	101 947	34 156
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	**190 011**	**34 156**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-84 581**	**402 381**

3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-505 653**	**88 250**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		**18 675**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**124 542**	**20 588**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-124 542**	**-1 912**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	25 335	82 589
Total des produits (I + III + V)	**11 105 254**	**10 621 743**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**11 760 785**	**10 617 994**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-655 530**	**3 749**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		8 100
TOTAL	**0**	**8 100**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		8100
TOTAL	**0**	**8 100**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 20 208 764 Euros
- Total des produits d'exploitation : 10 999 824 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : -655 530 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association Noé arrêté par le conseil d'administration de l'Association.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association Noé. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association Noé

L'association NOÉ, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet la sauvegarde de la biodiversité ordinaire et extraordinaire, en France et à l'International.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association NOÉ met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l'Homme à la nature, et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile favorables à la biodiversité

3. Moyens mis en œuvre

La gestion et la mise en œuvre des orientations stratégiques et des projets sont assurées quotidiennement par l'équipe salariée de NOE, composée de plus de 392 collaborateurs qui travaillent pour l'association, en France et à l'international (au siège et sur le terrain). Les actions sont mises en place dans le cadre de conventions annuelles ou pluriannuelles signées avec des partenaires publics et privés.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Sur le plan opérationnel, l'exercice a débuté par la fermeture officielle de la mission au Niger, puis par l'ouverture d'un nouveau parc au Tchad (Manda). Sur le plan financier, l'ONG a dû faire face à des restrictions budgétaires importantes, marquées par l'arrêt des financements américains, mais aussi et le non-renouvellement de la convention-programme de l'AFD (absence de phase 2).

Une convention en consortium avec BAASTEL a été signée avec le bailleur AMC pour un montant total de 6 626 956 $ CAD. La convention couvre la période du 12 décembre 2023 au 15 février 2026. Plusieurs événements ont impacté cette convention sur l'exercice 2025 :

- 324 K€ de dépenses 2024 ont été déclarées comme inéligibles. Cela a donné lieu à une régul de PCA sur 2025.
- 100 K€ de dépenses 2025 risquent d'être déclarées comme inéligibles, sur base des 1ers retours de l'audit du projet. 100 K€ ont ainsi été provisionnés dans les comptes.
- 553 K€ de dépenses ont été réalisées directement par BAASTEL, qui initialement devaient être réalisées par Noé. La créance a donc été diminuée de ce montant. En contrepartie, les PCA BAASTEL CONGO ont été diminué de 127 K€ (montant des PCA 2026) et les fonds dédiés ont été repris pour 427 K€.

Une fraude liée à un détournement de fonds a été constatée au Congo au cours de l'exercice 2025, pour un montant total de 125 K€. Cette situation résulte d'opérations frauduleuses ayant conduit à une utilisation indue des ressources financières de l'association, nécessitant la mise en place de mesures correctives et de contrôles renforcés afin de limiter les risques futurs.

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1er janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

· Continuité de l'exploitation ;

· Indépendance des exercices ;

· Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;

2. Dérogation aux principes comptables

Néant.

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions, brevets, licences, marques etc.	Linéaire	Entre 1 et 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	Entre 2 et 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provisions. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont constituées principalement de placements à long terme de l'association. La principale variation constatée au cours de l'exercice résulte de la réaffectation de contrats de capitalisation, antérieurement comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les opérations sont constatées au cours moyen du mois de leur réalisation lors de leur comptabilisation, les créances et dettes sont ensuite réévaluées à la clôture de chaque exercice, au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

C. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les tiers financeurs sont les autorités administratives, les donateurs, les testateurs, les mécènes, les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ainsi des fonds dédiés peuvent être constitués sur des :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » : les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

Fonds dédiés spécifiques de l'entité jugés utiles de détailler en complément

Méthode de comptabilisation des fonds dédiés : Une subvention de fonctionnement inscrite en cours de l'exercice en compte de résultat en produit et non utilisée en totalité au cours de l'exercice entraine la traduction comptable de l'engagement pris envers le financeur. Cette charge est inscrite en compte 689 "Engagement à réaliser sur subventions attribués" avec en contrepartie au passif du bilan le compte 194 "Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement". Le règlement ANC n° 2018-06 offre la possibilité de constater la consommation des produits reportés des fonds dédiés sur investissements au fur et à mesure des amortissements pratiqués sur l'immobilisation amortissable. Ainsi, une écriture est

constatée au débit du compte 689 "Engagement à réaliser sur ressources affectées" avec en contrepartie au crédit le compte 194 "Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement".

D. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

E. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Noé, les cotisations sont de 37 968€.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

F. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association Noé les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe.

G. Contributions volontaires en nature

L'Association a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature pour les raisons suivantes :

- Non significatives.

H. Subventions

Méthode de comptabilisation des subventions pluriannuelles : les subventions accordées pour plusieurs exercices sont initialement réparties en fonction des périodes ou des charges d'attribution définies dans la convention et, à défaut, au prorata temporis, notamment lors de la première année d'application.

Par la suite, la comptabilisation des produits de subventions est réalisée sur la base des charges effectivement engagées au cours de l'exercice au titre de l'action financée. Une comparaison est ainsi effectuée entre les financements attribués et les dépenses constatées.

Lorsque les subventions perçues excèdent les charges engagées, l'excédent est inscrit en fonds dédiés au passif du bilan. À l'inverse, lorsque les charges sont supérieures aux financements reconnus, les produits sont ajustés en conséquence.

Faits essentiels :

Le 6 février 2019, l'Association NOE a signé 2 conventions de subventions avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour les montants respectifs de 4.5 M€ et 3.7 M€ en vue d'une part du financement de la réserve naturelle de Ternt Tin-Touma et d'autre part en vue d'étendre le modèle de délégation de gestion d'aires protégées à d'autres aires protégées en Afrique francophone.

En raison de l'existence de clause de révision du montant final attribué, la subvention sera inscrite au gré des versements de l'AFD et en fonction des dépenses réalisées.

Les 2 conventions signées le 29 avril 2021 avec l'AFD respectivement pour 8M€ (gestion du Parc National de Zah-Soo et d'appui au développement local communautaire de la réserve de faune de Binder- Léré dans le Mayo-Kebbi Ouest au Tchad) et 2.5M€ (développement filières agricoles pro-biodiversité au Cameroun et Ghana) font l'objet d'un traitement comptable identique.

En 2021, Noé a opéré un changement de méthode de comptabilisation des convention conclues avec ses partenaires.

En effet, l'Association Noé bénéficie de subventions qu'elle réalloue à son tour à des partenaires locaux dans les pays dans lesquels elle mène ses actions. Au cours des exercices précédents, les fonds alloués aux partenaires dans le cadre des conventions conclues avec eux étaient comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur versement. Cette méthode présentait l'inconvénient de ne pas permettre de suivre comptablement le montant restant dû sur chacune de ces conventions, le montant des dépenses financées, effectivement engagées par les partenaires.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- **Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association Noé présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- **Regroupement des charges et produits exceptionnels :**

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels		18 675	18 675
•Sur opérations de gestion			17 530
•Sur opérations de capital			1 146
•Reprises sur provisions et transferts de charges			
- Charges exceptionnelles	124 542	20 588	20 588
•Sur opérations de gestion			20 588
•Sur opérations de capital			0
•Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			0
Résultat exceptionnel	**-124 542**	**-1 912**	**-1 912**

- **Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :**

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat d'exploitation :			
- Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	-	10 122	10 122
- Transferts de charges d'exploitation			18 581
Résultat financier :			
- Reprise sur dépréciations et provisions	1 098	13 878	13 878
- Transferts de charges financières			0
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels	0	18 675	18 675
- Transferts de charges exceptionnelles			0

C. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant.

Changement d'estimation

Néant.

Correction d'erreur

Néant.

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
Données en €

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Frais d'établissement	**0**							**0**
Frais de développement								0
Donations temporaires d'usufruit								0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 198	39 600			99 002			58 795
Autres immobilisations incorporelles	5 664							5 664
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								0
Immobilisations incorporelles	**123 862**	**39 600**	**0**	**0**	**99 002**	**0**	**0**	**64 459**
Terrains								0
Constructions								0
Installations techniques, matériel et outillage industriels								0
Autres immobilisations corporelles	99 728	1 439			35 900			65 259
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	47 934	26 346			74 280			0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								0
Immobilisations corporelles	**147 662**	**27 785**	**0**	**0**	**110 188**	**0**	**0**	**65 259**
Participations								0
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés		2 323 004		1 116 342	1 256 947			2 182 399
Prêts								0
Autres immobilisations financières	24 978	378 306			1 067			402 217
Immobilisations financières	**24 978**	**2 701 310**	**0**	**1 116 342**	**3 270**	**0**	**0**	**2 584 616**
TOTAL	**296 502**	**2 768 695**	**0**	**1 116 342**	**212 460**	**0**	**0**	**2 714 334**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
Données en €

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			**0**			**0**
Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans 3 ans	Linéaire Linéaire	115 107 1 442	6 414 1 888	99 002	22 519 3 330
Immobilisations incorporelles			**116 549**	**8 302**	**99 002**	**25 849**
Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	2 à 10 ans	Linéaire	87 258	5 541	33 325	0 59 474
Immobilisations corporelles			**87 258**	**5 541**	**33 325**	**59 474**
Immobilisations financières	**Non applicable**	**Non applicable**	**0**	**11 082**	**66 650**	**118 948**
TOTAL			**203 807**	**24 925**	**198 977**	**204 272**

2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Données en €

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	402 217		402 217
Clients douteux			
Autres créances clients	15 038 732	15 038 732	
Personnel et comptes rattachés	100 366	100 366	
Sécurité sociale et autres org. sociaux	3 828	3 828	
États et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA			
Autres impôts			
Débiteurs divers	127 124	127 124	
Charges constatées d'avance	1 051 813	1 051 813	
TOTAL	**16 724 079**	**16 321 862**	**402 217**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Rembours. obtenus en cours d'exercice			

3. Produits à recevoir

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés		
Créances sociales et fiscales	169 039	133 192
Autres créances		3 790
Intérêts financiers		
Total	**169 039**	**136 982**

4. Charges constatées d'avance

Données en €

Charges constatées d'avance	31/12/2025
Exploitation	1 051 813
Financier	
Total	**1 051 813**

Données en €

Produits constatés d'avance	31/12/2025
Exploitation	12 125 063
Financier	
Total	**12 125 063**

5. Tableau de variation des fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31/12/2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	Exercice au 31/12/2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves pour projets associatif	2 333 240	+281 196				2 614 435
Réserves pour projets votés	190 343	-190 343				0
Fonds de développement et de diversification des ressources	87 103	- 87 103				0
Report à nouveau	219 566					219 566
Excédent ou déficit de l'exercice	3 749	-3 749		655 530		-655 530
Situation nette	**2 834 002**	**0**	**0**	**655 530**	**0**	**2 178 472**
Fonds propres consomptibles	0					0
Subventions d'investissement	0					0
Provisions réglementées	0					0
Total	**2 834 002**	**0**	**0**	**655 530**	**0**	**2 178 472**

6. Tableau de variation des fonds dédiés

A. Tableau de variation des fonds dédiés

Données en €			Utilisations			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	**2 231 447**	**2 451 896**	**1 161 120**	**0**	**0**	**3 522 223**	**0**
OFB	49 900	21 144	49 900			21 144	
CPO DEB MTE	52 785	51 655	52 785			51 655	
IMECA	1 000					1 000	1 000
FOND. ALBERT DE MONACA	62		62			0	
PROVINCE NORD NC	160		160			0	
FONDATION SEGRE	70	6 035	70			6 035	
ELEFANT CRISIS GROUP (ECF)	48 511	41 902	48 511			41 902	
CHANEL	79 999		15 660			64 339	
AFD CAMEROUN	256 164		256 164			0	
DESSANGE	2 429		2 429			0	
RIFOP NATURE + CAMEROUN	50 121	34 065				84 186	
PCF PANGOLINS CRISIS FUND	1 375	14 061	1 375			14 061	
UE CAMEROUN	638 750	295 598				934 348	
AUDEMARS WATKINS	38 377	56 190	38 377			56 190	
TALES OF US	62		62			0	
COM OCEAN INDIEN	42 857	44 073				86 930	
AMC	355 872	1 295 699	427 028			1 224 543	
UE CINEA	27 965		14 879			13 087	
AFRICAN PARK NETWORK APN	42 360		42 360			0	
AMBASSADE DE FRANCE	4 308	15 000	4 308			15 000	
CEPF	3 043		3 043			0	
IMPACT GHANA	13 024		13 024			0	
EARTHRANGER CONGO	32 269	7 765				40 034	
UE CONGO	322 299	187 684	23 240			486 743	
KORE POTASH CONGO	275		275			0	
PERENCO	51 672	122 296	51 672			122 296	
CIEL D'AZUR	4 567		4 567			0	
CAPBL	-	4 661				4 661	
HANS WILSDORF	111 168		111 168			0	
NSETD	-	2 900				2 900	
COREL	-	9 232				9 232	
DEVAM	-	6 165				6 165	
PNCD PROCLIMAT	-	192 120				192 120	
MBA MBMN	-	18 500				18 500	
MBA	-	6 818				6 818	
MBU	-	18 334				18 334	
Contributions financières d'autres organismes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Néant						**0**	
Ressources liées à la générosité du public	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Néant						**0**	
TOTAL	**2 231 447**	**2 451 896**	**1 161 120**	**0**	**0**	**3 522 223**	**0**

Tableau de variation des provisions

Données en €

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements dérogatoires	0				0
Hausse de prix	0				0
Autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques et charges	**0**	**180 556**	**-**	**-**	**180 556**
Provisions pour litiges	0				-
Provisions pour garanties données aux clients	0				-
Provisions pour amendes et pénalités	0				-
Provisions pour pertes de change	0	80 556			80 556
Provisions pour pensions et obligations similaires	0				-
Provisions pour impôts	0				-
Provisions pour charges sur legs et donations	0				-
Autres provisions pour risques et charges	0	100 000			100 000
Total	**0**	**180 556**	**-**	**-**	**180 556**
	(B)	**(A)**	**(B)**		

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice			
	Exploitation	**Financier**	**Exceptionnel**
Total	100 000	80 556	

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice			
	Exploitation	**Financier**	**Exceptionnel**
Total			

Le montant de provision pour risques et charges se montant à 100K€ concerne la convention avec BAASTEL mentionnée dans les faits marquants de la présente annexe.

7. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	667 417	667 417		
Fournisseurs et comptes rattachés	112 158	112 158		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	105 775	105 775		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	114 637	114 637		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	25 335	25 335		
TVA				
Autres impôts, taxes et assimilés	62 145	62 145		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Autres dettes	896 571	896 571		
Produits constatés d'avance	12 125 063	5 969 213	6 075 850	80 000
TOTAL	**14 109 101**	**7 953 251**	**6 075 850**	**80 000**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	660 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

8. Charges à payer

Données en €

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)	7 417	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 477	183 207
Dettes fiscales et sociales	169 039	131 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 790
Total	**286 933**	**318 930**

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2 025	2 024
Cotisations	37 966	29 323
Dons	139 293	163 263
Ventes de biens	70 552	56 865
Ventes de services	196 494	95 579
Variation de stocks de produits		
Aide à l'embauche		
Assurance vie - Legs	24 750	
Subventions	9 350 906	9 211 066
QP de subventions virées au compte de résultat		
Produits de cession des immobilisations		
Indemnités d'assurances		
Utilisations de fonds dédiés (reprises)	1 161 120	580 271
Reprises de provisions		10 122
Transferts de charges		18 581
Autres produits	18 742	1 462
Total	**10 999 824**	**10 166 531**

2. Composition du résultat financier

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	7 417	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres	182 594	
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		95 304
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Autres		10 126
Total	**190 011**	**105 430**

3. Composition du résultat exceptionnel

Données en €

Libellé	CHARGES	PDTS	COMMENTAIRE
Charges			
Fraude	121 334		L'association a été victime d'une fraude liée à un détournement de fonds survenu au Congo.
Escroquerie	3 208		L'association a été victime d'une fraude au RIB ayant entraîné le détournement du paiement d'un salaire vers un compte frauduleux.
Produits			
Total	**124 542**	**0**	

Autres informations

1. Effectifs

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie	**Effectif moyen employé pendant l'exercice**
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	342
Cadres et ingénieurs	50
Total	**392**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 114 460€.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Exercice 2025	Honoraires du Commissaire aux comptes
Certification des comptes	14 240
Services autres que la certification	8 000
Total honoraires commissaires aux comptes	**22 240**

4. Informations relatives à la fiscalité

L'association n'est pas fiscalisée.

L'impôt sur les bénéfices constaté à la fin de l'exercice concerne la fiscalité relative aux placements financiers.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC CONFORME A LA LOI N° 91-772 DU 7 AOUT 1991

Préambule

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**164 043**	**164 043**	**170 753**	**170 753**
1.1 Cotisations sans contrepartie		-	7 490	7 490
1.2 Dons, legs et mécénat	164 043	164 043	163 263	163 263
- Dons manuels	*139 293*	*139 293*	*163 263*	*163 263*
- Legs, donations et assurances-vie	*24 750*	*24 750*	-	-
- Mécénat			-	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**428 087**		**635 653**	
2.1 Cotisations avec contrepartie	37 968		21 833	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	390 119		613 820	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**9 350 906**		**9 211 066**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**1 098**	**-**	**24 000**	**-**
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**1 161 120**	**-**	**580 271**	**207 874**
TOTAL	**11 105 255**	**164 043**	**10 621 743**	**378 627**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**7 762 126**	**142 718**	**7 590 826**	**30 600**
1.1 Réalisées en France	503 279	142 718	670 904	30 600
- Actions réalisées par l'organisme			670 904	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	**7 258 846**	**-**	**6 919 922**	**-**
- Actions réalisées par l'organisme	**7 258 846**		**6 385 177**	**-**
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	**426 384**		**534 745**	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**233 880**	**3 950**	**195 317**	**161 221**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	26 302	444	22 891	22 891
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	207 577	3 506	172 426	138 330
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**1 028 620**	**17 375**	**1 167 999**	**233 447**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**194 399**		**17 926**	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	**25 335**		**82 589**	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**2 516 425**		**1 563 337**	
TOTAL	**11 760 785**	**164 043**	**10 617 994**	**425 268**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(655 530)**	**(0)**	**3 749**	**(46 641)**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	**8 100**	-
Bénévolat				
Prestations en nature			8 100	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	**8 100**	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	**8 100**	-
Réalisées en France	-	-	8 100	-
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	**8 100**	-

Notes annexes au Compte de résultat par origine et destination

1. Notes explicatives sur les produits par origine

A. Produits liés à la générosité du public :

Cette rubrique comprend les **dons** pour 139 293 € et les **legs** pour un total de 24 750 €.

B. Produits non liés à la générosité du public :

Les **cotisations avec contrepartie** comprennent les participations des entreprises. Elles s'élèvent à 20 750 € pour l'année 2025.

La rubrique **« Autres produits non liés à la générosité du public »** comprend :

- Les prestations de services et ventes de marchandises ;
- Les produits d'activités annexes ;
- Les gains de changes sur créances et dettes commerciales ;
- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers essentiellement)

C. Subventions et autres concours publics

La rubrique **« subventions »** comprend (Art. 432-8 du règlement ANC 2018-06) uniquement des subventions d'exploitation.

2. Notes explicatives sur la détermination des emplois par destination liées à la générosité publique

Les ressources que l'association collecte auprès du public ne sont pas « affectées ». Elles sont données pour l'ensemble des actions menées par l'association.

Pour en définir la répartition par activité, l'association a procédé en deux temps. Dans un premier temps la gouvernance a estimé pour chaque action, les financements obtenus auprès de subventionneurs publics ou privés pour les mener à bien. Cette part étant toujours partielle, dans un second temps, elle a estimé la part complémentaire apportée par les ressources collectées auprès du public utilisée pour en compléter le financement.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC CONFORME A LA LOI N° 91-772 DU 7 AOUT 1991

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1. Réalisées en France - par l'organisme	**142 718**	**30 600**	**1.1 Cotisations sans contrepartie**	**0**	**7 490**
1.2. Actions réalisées à l'étranger	**0**	**0**	**1.2 Dons, legs et mécénat**	**164 043**	**163 263**
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			- Dons manuels	139 293	**163 263**
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	**444**	**22 891**	- Legs, donations et assurances-vie	24 750	**0**
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	**3 506**	**138 330**	- Mécénats	0	**0**
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**17 375**	**233 447**	**1.3 Autres produits liés à la générosité du public**	**0**	**0**
TOTAL DES EMPLOIS	**164 043**	**425 268**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**164 043**	**170 753**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**0**	**0**	**2 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	**0**	**0**
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**0**	**0**	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	**0**	**207 874**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		**46 641**
TOTAL	**164 043**	**425 268**	**TOTAL**	**164 043**	**425 268**

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	0	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**2025**	**2024**
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	**0**	**0**
Réalisées à l'étranger	**0**	**0**
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**0**	**0**
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**2025**	**2024**
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Dons en nature	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**2025**	**2024**
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN **DEBUT D'EXERCICE**	**0**	**207 874**
(·) Utilisation	0	207 874
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**0**	**0**

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

2. Ressources

(Art. 432-17 du règlement ANC 2018-06)

À l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté supra.

État des avantages et des ressources provenant de l'étranger

En application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger figure dans l'annexe des comptes annuels des associations mentionnées au second alinéa de l'article 4-1 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association ;

- et sur le site internet de l'association

Le total des avantages et ressources provenant de l'étranger est de 7 047 109 € pour l'exercice 2025.

État du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Afrique du sud	973 586 €
Belgique	110 417 €
Cameroun	1 132 961 €
Canada	2 162 033 €
Congo	1 344 186 €
États-Unis	643 774 €
Maurice	199 981 €
Suisse	433 973 €
Royaume-Uni	46 198 €
Total	**7 047 109 €**